



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2026-295

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017 ;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 02 juin 2026 ;

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Madame Melodie MAS « MELODIE'S COIFFURE » AP N°076-384-26-L0005.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Melodie MAS est autorisée à installer l'enseigne «MELODIE'S COIFFURE» sur la façade, située n°25 rue Thiers, telle qu'elle est décrite dans la demande d'autorisation préalable N°076-384-26-L0005.

ARTICLE 2 : La Commune se réserve le droit de faire déposer toute enseigne qui, après réalisation, s'avèrerait non conforme à cette autorisation.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et Monsieur David NAVELLIER.

Fait à Lillebonne, le 03 juin 2026.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Par délégation du Maire,
La Conseillère Municipale

Alexandra HAMARD.

VILLE DE LILLEBONNE



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NORMANDIE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de Seine-Maritime**

Dossier suivi par : THIERRY Etienne

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 076384 26 L0005 U7601

Adresse du projet : 25 RUE THIERS 76170 LILLEBONNE

Déposé en mairie le : 24/04/2026

Reçu au service le : 07/05/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

MELODIE MAS représenté(e) par Madame
MAS MELODIE

25 RUE THEIRS

76170 LILLEBONNE

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Rouen

Signé électroniquement par
Brigitte LELIEVRE
Le 02/06/2026 à 18:29

**L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Brigitte LELIEVRE**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Site Patrimonial Remarquable de Lillebonne